




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-293**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1110997-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE - RUE "JEANNE CHAUVIN"

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Françoise TERME donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 8.3
Voirie

RAPPORTEUR : Madame Françoise TERME
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHEVALIER Eric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE - RUE "JEANNE CHAUVIN"- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Sur le secteur du Jas de Bouffan, la Ville va procéder, dans le cadre du PAE Sainte Anne, à la création d'une voie nouvelle située entre le chemin de Bouenhoure et le chemin de la Bastide des Tourelles (plan ci-joint). Les travaux devraient débuter dans le courant du second semestre 2017.

Il convient donc de dénommer cette voie pour la règlementer et donner un numéro de voirie aux équipements et immeubles à venir le long de cette voie.

Il vous est proposé la dénomination suivante :

« Rue Jeanne CHAUVIN »

Jeanne Chauvin est une avocate française née à Jargeau (Loiret) le 22 avril 1862 et décédée le 7 septembre 1926 à Provins (Seine-et-Marne).

Elle est notamment célèbre pour avoir été la première femme à plaider en France, en 1907.

Fille de notaire, orpheline à 16 ans, brillante élève, elle réussit deux baccalauréats - Lettres et Sciences,- deux licences - Droit et Philosophie - et est reçue docteur en Droit. Elle est la deuxième femme de France à obtenir une licence de droit en 1890. Elle est la première Française à soutenir son doctorat en Droit en 1892, qu'elle consacre à l'Étude historique des professions accessibles aux femmes. Elle y revendique pour la femme l'égalité tant dans son éducation que dans l'accession à toutes les professions, aussi bien privées que publiques.

Mais ces idées ne font pas l'unanimité et sont même contestées : lorsqu'elle se présente devant le jury, des étudiants envahissent la salle, chantent La Marseillaise et déclenchent un vacarme tel qu'il faut ajourner la soutenance. Quelques jours plus tard, elle est reçue docteur en droit à l'unanimité des membres du jury.

Elle est alors chargée de dispenser des cours dans plusieurs lycées parisiens pour jeunes filles, elle est, entre autres, professeur de droit au lycée Molière, mais n'oublie pas son combat féministe.

Dès 1893, elle demande aux parlementaires d'accorder à la femme mariée le droit d'être témoin dans les actes publics ou privés, d'admettre la capacité des femmes mariées à disposer des produits de leur travail ou de leurs industries personnels.

Le 24 novembre 1897, pourvue de tous les diplômes requis, elle est titulaire d'un doctorat en droit et d'une licence ès lettres, elle se présente à la cour d'appel de Paris pour prêter le serment d'avocat. Elle essuie un refus qui lui est signifié le 30 novembre 1897, au motif que la loi n'autorise pas les femmes à exercer la profession d'avocat, exercice viril par excellence. Elle devra attendre trois ans, à la suite de pressions féministes, pour que Raymond Poincaré et René Viviani fassent voter la loi publiée au Journal officiel de la République française le 1er décembre 1900, permettant aux femmes d'accéder pleinement au barreau avec accès à la plaidoirie. C'est ainsi qu'elle peut prêter serment comme avocate au barreau de Paris le 19 décembre 1900, la deuxième après Mme Petit, qui a prêté serment le 5 décembre 1900. Jeanne Chauvin sera cependant la première avocate de France à plaider, en 1907.

Les plaques qui seront mises en place porteront la mention :

« Rue Jeanne CHAUVIN »
Avocate 1862-1926

Je vous demande donc mes chers Collègues de bien vouloir :

- **ADOPTER** la dénomination « Rue Jeanne CHAUVIN » pour la voie nouvelle créée dans le cadre du PAE Sainte Anne et située entre le chemin de Bouenhoure et le chemin de la Bastide des Tourelles (selon le plan joint).



Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



RUE
JEANNE CHAUVIN



PAGE SAINTE ANNE

RN296